

Annexe

Santé et PNCAVT

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

Modifie

Date	12/06/2011
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	AGRT0917146D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCA000021163009

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] vignes : Le bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée ne peut être accordé aux vins provenant : -des parcelles de jeunes vignes qu'à partir de la deuxième année suivant celle au cours de laquelle [...] Outre les normes analytiques de la réglementation en vigueur, sont fixées les valeurs limites analytiques suivantes : Les vins blancs secs et les vins rosés secs présentent une teneur en sucres fermentescibles [...]

[...] vignes : Le bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée ne peut être accordé aux vins provenant : -des parcelles de jeunes vignes qu'à partir de la deuxième année suivant celle au cours de laquelle [...] Les vins blancs secs et les vins rosés secs présentent une teneur en sucres fermentescibles (glucose + fructose) inférieure ou égale à 8 grammes par litre. [...]

[...] vignes : Le bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée ne peut être accordé aux vins provenant : -des parcelles de jeunes vignes qu'à partir de la deuxième année suivant celle au cours de laquelle [...] la plantation a été réalisée en place avant le 31 juillet ; -des parcelles de jeunes vignes qu'à partir de la première année suivant celle au cours de laquelle le greffage sur place a été réalisé avant [...]

RÉFÉRENCE

DECRET AGRT0917146D du 12 juin 2011, « Annexe ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCOA000021163009> (consulté le 30 août 2026).